



Rachat part maison familiale

Par marie0971

Bonjour,

Mon père est décédé fin novembre 2021 et nous avons dû placer ma mère en EPADH depuis fin décembre 2021. Ils étaient propriétaires d'une maison que je souhaiterais garder. Mon frère est d'accord avec cela. Nous voulons faire les choses bien et le notaire nous a conseillé que je rachète la part de mon frère sur l'héritage de mon père (30% en usufruit pour ma mère et les 70% restant à se partager entre lui et moi). Après un rdv à la banque, le montant qu'il faudrait que j'emprunte (50 000 ?) ne permet pas de faire un prêt immobilier. Du coup, je voulais savoir s'il était possible de faire une sorte d'avance sur héritage et de racheter la part en totalité de mon frère : les 35% sur mon père et ses parts sur ma mère ?

Merci par avance pour vos réponses

Par ESP

Bonsoir

Je ne sais pas si vous avez évolué sur ce sujet ?...

... que je n'ai pas vu, étant absent début mai.

Par Nihilscio

Bonjour,

Vous ne pouvez pas négocier avec votre frère votre part de l'héritage de votre mère. Les pactes sur succession future sont prohibés par la loi.